

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Etiquetage Hygiène et Sécurité

Renferme :
symbole(s) :
phrases de risques :
conseils de prudence :

concerné
 non concerné

Raison sociale : ELCO PHARMA
Adresse : Z-I. - Rue Edouard Bouthier
89500 VILLENEUVE/YONNE

Téléphone : 03.86.87.63.63
Télécopie : 03.86.87.35.35

1. Identification du produit _____

1.1 Désignation commerciale : **IDOS ACIDOBACT** **Code : ACIBA**

1.2 Types d'utilisation (pour plus de détail, se reporter à la notice technique) :
Nettoyage, détartrage et désinfection des surfaces lavables.

1.3 Fournisseur : Fabricant (coordonnées ci-dessus)
 Importateur
 Vendeur
Service à contacter : LABORATOIRE

Cette fiche a été rédigée par Mme Béatrice Parigot : beatrice.parigot@elcopharma.com

1.4 Numéros de téléphone d'appel d'urgence :

- Laboratoire : 03.86.87.63.70
- Centre antipoison de Nancy : 03.83.32.36.36

2. Identification des dangers _____

Une projection accidentelle dans l'œil peut provoquer une irritation.

3. Composition/informations sur les composants _____

-Préparation à usage uniquement professionnel

-Composants apportant un danger :

- Chlorure de didécylidiméthylammonium(CAS 7173-51-5; EINECS 230-525-2 ; symbole C ; R22, R34) : 1%≤C<5%.
- Acide citrique(CAS 5949-29-1; EINECS201-069-1 ; symbole Xi ; R36) : 1%≤C<5%.

N.B : Les renseignements entre parenthèses correspondent aux indications du ou des danger(s) du constituant à l'état pur.

4. Premiers secours

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes en maintenant les paupières écartées) puis lavage avec une solution isotonique stérile de sérum physiologique (0,9%).

En cas de projections ou de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir ; Faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Produit en solution aqueuse ne présentant pas un caractère inflammable.

En cas d'incendie survenant à proximité du produit :

- Refroidir les récipients exposés au feu.
- Moyen d'extinction approprié : poudre extinctive, mousse, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : sans objet
- Risques particuliers : dégagement de fumée contenant du chlorure d'hydrogène, de l'oxyde d'azote, du cyanure d'hydrogène, du monoxyde et dioxyde de carbone
- Equipement spécial pour les intervenants : appareil respiratoire autonome

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : port des EPI (Equipements de Protection Individuelle) indiqués en paragraphe 8.

En cas de dispersion importante du produit :

- Précautions pour la protection de l'environnement : empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.
- Méthodes de nettoyage : contenir et récupérer les déversements; les absorber avec une terre de diatomée; récupérer les déchets dans des fûts en matière plastique spécifiques et parfaitement identifiés ; les remettre à un récupérateur agréé chargé de leur élimination selon la législation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation :

- Mesures techniques : sans objet
- Exigences spécifiques : prévoir poste d'eau et/ou douche de sécurité et/ou fontaine oculaire à proximité des postes de travail. Ne pas mélanger à d'autres produits. Refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2 Stockage :

- Mesures techniques : le sol du dépôt sera imperméable et disposé de façon à retenir tout déversement accidentel de produit afin d'empêcher qu'il se répande au dehors.
- Conditions de stockage : température entre 5°C et 30°C
- Matières incompatibles : aucune connue
- Matériau recommandé pour l'emballage : polyéthylène

7.3 Utilisation(s) particulière(s) : sans objet

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition : sans objet

8.2 Contrôles de l'exposition : sans objet

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle :

▪ Mesure(s) de protection collective : sans objet

▪ Mesure(s) de protection individuelle :

8.2.1.1 - Protection respiratoire : sans objet

8.2.1.2 - Protection des mains : gants de ménage (gants en latex naturel flockés coton)

8.2.1.3 - Protection des yeux : lunettes de protection à bords latéraux si transvasement

8.2.1.4 - Protection corporelle : vêtements de protection imperméables aux ammoniums quaternaires

8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : sans objet

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales :

* Aspect :

- État physique : liquide

- Couleur : rose

* Odeur : florale

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH à l'état pur : $2,25 \pm 0,2$

Point/intervalle d'ébullition : non mesuré

Point d'éclair : non applicable

Inflammabilité : ininflammable

Danger d'explosion : néant

Propriétés comburantes : néant

Pression de vapeur : non mesurée

Densité : $1,000 \pm 0,005$.

Solubilité :

- Hydrosolubilité : oui

- Liposolubilité : non

Coefficient de partage : n-octanol/eau : non mesuré

Viscosité : non mesurée

Densité de vapeur : non mesurée

Taux d'évaporation : non mesuré

9.3 Autres données : aucune

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation décrites dans le paragraphe 7.

10.1 Conditions à éviter : sans objet

10.2 Matières à éviter : sans objet

10.3 Produits de décomposition dangereux : sans objet

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée toxicologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.

En cas d'ingestion : aucune donnée

En cas de contact avec la peau : aucune donnée

En cas de contact avec les yeux : aucune donnée

En cas d'inhalation : aucune donnée

12. Informations écologiques_____

Aucune donnée écologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.1 Ecotoxicité : cette préparation est non classée en application de la méthode conventionnelle d'évaluation des dangers pour l'environnement.

12.2 Mobilité : le produit est soluble dans l'eau.

12.3 Persistance et dégradabilité : l'agent tensio actif contenu dans cette préparation est facilement biodégradable selon les critères de biodégradabilité définis dans le règlement CE N°648/2004.

12.4 Potentiel de bioaccumulation : pas de possibilité de bioaccumulation car ce produit est hydrophile.

12.5 Effets nocifs divers : sans objet

13. Considérations relatives à l'élimination_____

* EXCÉDENTS OU DÉCHETS :

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans le milieu naturel.

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés(dénomination du déchet :*détergents*,rubrique :20 01 30)

* EMBALLAGES VIDES :

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet :*emballages en matière plastique*, rubrique : 15 01 02)

14. Informations relatives au transport_____

Non concerné Concerné

| | ADR/RID Routier/ferroviaire | I.M.D.G Maritime | OACI Aérien |
|------------------------|--------------------------------|---------------------|----------------|
| N° ONU,UN/ID | | | |
| Désignation officielle | | | |
| Classe | | | |
| Groupe d'emballage | | | |
| Etiquette | | | |
| N° de code danger | | | |
| catégorie | | | |

| | | | |
|-------------|------------------------|--|--|
| ADR | quantités limitées | | |
| IMDG | quantités limitées | | |
| | arrimage et séparation | | |

| IATA | Instructions d'emballage | Quantité maximale par colis |
|--------------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Avion passager et cargo | Qté limitée : | |
| | | |
| Avion cargo | | |

15. Informations réglementaires

préparation non classée

préparation classée

Selon la Directive 2004/73/CE (29ème Adaptation de la Directive 67/548/CEE) concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses et la Directive 1999/45/CE concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses (y compris 2001/60/CE et 2006/8/CE).

Tableau N°65 des maladies professionnelles

16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche sont destinées à décrire le produit uniquement en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux fins de le manipuler et de l'utiliser en toute sécurité.

Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas.

Les renseignements communiqués reposent sur l'état de nos connaissances à la date du 05/12/2007 et font référence au produit en l'état de livraison. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Information complémentaire : le produit renferme une fragrance potentiellement allergisante (règlement CE N°648/2004) : hexylcinnamal CAS 101-86-0 et d'autres de concentration individuelle inférieure à 0,01%.

Paragraphe(s) modifié(s) : 1, 2, 3, 11, 12, 13 et 15

Texte des phrases R du paragraphe 3 :

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R34 : Provoque des brûlures.

R36 : Irritant pour les yeux.